

COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2020



Le CM s'est réuni ce jeudi 1^{er} octobre 2020, à 20 heures à la Mairie de Rurange-Les-Thionville.

Présents : MM. ROSAIRE, BALTAZAR, BALTZLI, COLLOTTE,
DEPENWEILLER, MALGRAS, MAZELIN, PINS, RONCALLI,
Mmes CAJELOT, ROCHÉ, CHUBERRE, DOSSIN, HILGER,
NION-COUPRIE, SALETTI, STROTZ

Procurations : Mme LELIEVRE procuration à M.DEPENWEILLER

Absent : M.ROMANOWSKI

Secrétaire de séance : Mme CHUBERRE

Date de la convocation : 24/09/2020

- 1) Il est demandé au CM d'approuver le Procès-Verbal du CM du 27 août 2020.

Approuvé à l'unanimité.

- 2) Il est proposé à l'assemblée un projet relatif à des opérations de sécurisation des voiries (mise en place de zones 30, éclairage public concourant à une meilleure sécurité des piétons, sécurisation entrée village, radars pédagogiques, signalisation horizontale et verticale)

Le coût s'élève à 33 791.40 € H.T, soit 40 549.68 € T.T.C.

Le plan de financement serait :

✓	Subvention AMISSUR	30 %	10 137.42 € HT
✓	Fonds propres	70 %	23 653.98 € HT
	TOTAL :		<u>33 791.40 € HT</u>

Le Conseil Municipal,

- ✓ DÉCIDE la réalisation des travaux de sécurisation des voiries mentionnés ci-dessus et S'ENGAGE à achever ces travaux avant le 15 octobre 2021 ;
- ✓ ADOPTE le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- ✓ SOLLICITE la subvention «AMISSUR» du Conseil Départemental ;
- ✓ S'ENGAGE à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés.
- ✓ CHARGE le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Approuvé à l'unanimité.

Vu pour être affiché le 2 octobre 2020 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire
Pierre ROSAIRE